

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

DELIBERATION

NOMENCLATURE :

OBJET :

Effectif légal 56
Nombre de 55
conseillers en
exercice

Présents 33

Représentés 22

Absent 0

8.8 ENVIRONNEMENT

VALIDATION DU PROJET DE PCAET (PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL) ET PLAN D'ACTIONS, ET LANCEMENT DES CONSULTATIONS REGLEMENTAIRES

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre à 19h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 10 décembre, s'est rassemblé au CEC, Centre Educatif et Culturel, 2 rue Marc Sangnier, 91 330 YERRES, sous la Présidence de François DUROVRAY

Damien ALLOUCH ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; Benjamin DONEKOGLU ; François DUROVRAY ; Jocelyne FALCONNIER ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; François GUIGNARD ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Nicole LAMOTH ; Constant LEKIBY ; Jean - Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Richard PRIVAT ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM ; Karim SELAMI

Gabin ABENA représenté par Christina PEDRI ; Eric ADAM représenté par Bruno GALLIER ; Monique BAILLOT représentée par Faten BENAHMED ; Thierry BATTISTI représenté par Richard PRIVAT ; Christine COTTE représentée par Romain COLAS ; Marie DELAROCHE représentée par Christine GARNIER ; Sylvie DONCARLI représentée par Richard PRIVAT ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Olivier CLODONG ; Marie-Hélène EUVRARD représentée par Jérôme MEUNIER ; Christian FERRIER représenté par Valérie DOLLFUS ; Annie FONTGARNAND représentée par Michaël DAMIATI ; Joël GRUERE représenté par Thomas CHAZAL ; Colette KOEBERLE représentée par Thomas CHAZAL ; Sandrine LAMIRE représentée par Bruno GALLIER ; Klerwi LANDRAU représentée par Faten HIDRI ; Muriel MOISSON représentée par Sylvie CARILLON ; Françoise NICOLAS représentée par Sylvie CARILLON ; Georges PUJALS représenté par Olivier CLODONG ; Valérie RAGOT représentée par Jérôme MEUNIER ; Laurent ROUSSET représenté par Faten HIDRI ; Aly SALL représenté par Valérie DOLLFUS ; Fouad SARI représenté par Dominique DEVERNOIS

2021- 061

SECRETAIRE DE SEANCE
Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Telerecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Notification le

Transmission en préfecture le :

23 DEC. 2021

Publication le

23 DEC. 2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

DELIBERATION

2021-061	VALIDATION DU PROJET DE PCAET (PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL) ET PLAN D' ACTIONS, ET LANCEMENT DES CONSULTATIONS REGLEMENTAIRES
----------	---

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine ;

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n°2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), et la loi énergie Climat de 2019,

VU le Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) et le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) de la Région Ile de France,

VU le décret 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial son contenu et les modalités de mise en œuvre,

CONSIDERANT la délibération n° 2019-038 du Conseil Communautaire du 27 juin 2019

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine porte depuis plusieurs années une politique volontariste dans les domaines de l'Environnement de l'Energie et des mobilités,

CONSIDERANT que dans la continuité des actions déjà engagées par la collectivité, le Plan Climat Air Energie Territorial est élaboré pour la période de 2022-2028 dans le cadre d'une démarche de concertation, celui-ci comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il a pour objectifs pour 2050 :

- De diminuer les consommations énergétiques du territoire de - 47,9 %
- De diminuer l'évolution des émissions de gaz à effet de serre du territoire de - 73,7%

Notamment en diminuant :

-les besoins en énergie de 49,2% et une baisse des émissions de GES de 75,3% entre 2017 et 2050 dans les logements,

-les besoins en énergie de 43,7% et une baisse des émissions de GES de 74,1% entre 2017 et 2050 dans les transports,

-les besoins en énergie de 49,1% et une baisse des émissions de GES de 78,4% entre 2017 et 2050 dans les bâtiments tertiaires,

- la production du tonnage global de déchets de 34,0 %,

Le Bureau communautaire consulté,

La commission « Aménagement durable du Territoire » entendue,

Après avoir accepté l'amendement proposé par le groupe Rassemblement de Gauche et Ecologiste à l'unanimité,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : ARRETE le projet de Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, tel que présenté dans le rapport de synthèse joint en annexe,

Article 2 : DIT que les avis de l'Autorité Environnementale, de Monsieur le Préfet de la Région et de la Présidente du Conseil Régional Ile de France seront sollicités. Qu'une consultation du public sera organisée et qu'à la suite le PCAET amendé à l'issue de ces consultations sera adopté en conseil communautaire.

Article 3 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente Délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.



Pour extrait conforme,

François DUROVRAY
Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

VALIDATION DU PROJET DE PCAET (PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL) ET PLAN D'ACTIONS, ET LANCEMENT DES CONSULTATIONS REGLEMENTAIRES

Date de transmission de l'acte : 23/12/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 23/12/2021

Numéro de l'acte : DCC2021-061 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20211216-DCC2021-061-DE

Date de décision : 16/12/2021

Acte transmis par : Fairouz AZZOUZI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement

